

## **GE\_GERICHTE ACJC/466/2016 vom 10. August 2015**

GE Cour de justice, 2015-08-10, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ACJC\\_466\\_2016](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_466_2016)

FR: GE\_GERICHTE ACJC/466/2016 du 10 août 2015

IT: GE\_GERICHTE ACJC/466/2016 del 10 agosto 2015

### **Erwägungen**

#### **E. 3**

Les frais de recours seront arrêtés à 1'000 fr. et mis à la charge du recourant, qui succombe (art. 106 al.1 CPC). Ils sont entièrement compensés par l'avance de frais effectuée, qui reste acquise à l'Etat. Le recourant versera à l'intimée un montant de 600 fr. à titre de dépens. \* \* \* \* \*

- 9/9 -

C/8529/2012 PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : A la forme et au fond : Rejette, dans la mesure de sa recevabilité, le recours déposé par A\_\_\_\_\_ le 14 septembre 2015 contre le jugement JTPI/8740/2015 rendu le 10 août 2015 par le Tribunal de première instance dans la cause C/8529/2012-21 et confirme ledit jugement. Déboute les parties de toutes autres conclusions. Sur les frais de recours : Arrête les frais de recours à 1'000 fr., les met à la charge du recourant et les compense en totalité avec l'avance de frais perçue, qui reste acquise à l'Etat. Condamne A\_\_\_\_\_ au paiement à B\_\_\_\_\_ de dépens à hauteur de 600 fr. Siégeant : Monsieur Cédric-Laurent MICHEL, président; Mesdames Pauline ERARD et Paola CAMPOMAGNANI, juges; Madame Marie NIERMARECHAL, greffière. Le président : Cédric-Laurent MICHEL

La greffière : Marie NIERMARECHAL

Indication des voies de recours :

Conformément aux art. 113 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours constitutionnel subsidiaire.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF indéterminée.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.